

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer

Régie autonome des transports parisiens

Décision MRF note unité DIR/00/07/07/13-000 du 1^{er} septembre 2013 portant délégation de signature du directeur de l'unité de maintenance AME au responsable ressources humaines de l'unité de maintenance AME (RATP)

NOR : TRAT1326329S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de l'unité de maintenance AME,
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;
Vu la délégation de pouvoirs consentie le 1^{er} juillet 2011 (note générale n° 2011-31) au directeur du département du matériel roulant ferroviaire (MRF) par le président-directeur général de la RATP ;
Vu la délégation de pouvoir consentie le 1^{er} janvier 2012 (note de département n° 12-006) au directeur de l'unité de maintenance AME par le directeur du département MRF,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à Mme Cécile GILFRICH, responsable des ressources humaines de l'unité de maintenance AME, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants, pris dans le cadre de l'activité de ladite unité :

- 1.1. Les contrats de travail, pour l'unité, des opérateurs et des membres de l'encadrement (agent de maîtrise et techniciens supérieurs).
- 1.2. Les actes relatifs à la gestion des cas d'exposition à l'amiante.
- 1.3. Les attestations d'exposition aux agents chimiques dangereux (et notamment l'amiante, les agents cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques) de tout salarié quittant l'entreprise, tels que définis par la réglementation en vigueur.

Article 2

La présente délégation annule et remplace la précédente délégation.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 1^{er} septembre 2013.

Le directeur de l'unité de maintenance AME,
L. BARAILLER